

الجمم وربة الجزائرية الحيمة واطبة République Algérienne Démocratique et Populaire وزارة التعليم العالم والهديث العلمي Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université D'Alger I - Benyoucef BENKHEDDA Faculté de Médecine



Centre Hospitalo-universitaire de Bab El-Oued Service de Médecine Légale

Cours des externes en 6ème année médecine Module de Droit médical

Pr. Kamel BOUSSAYOUD

L'ETHIQUE MEDICAL

ETHIQUE MEDICALE

PLAN

- I. DEFINITION
- II. INTERET DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ETHIQUE
- III. DOMAINE DE L'ETHIQUE BIOMEDICALE
- IV. LE COMITE D'ETHIQUE
- V. DÉCLARATION DE GENÈVE DE L'ASSOCIATION MÉDICALE MONDIALE
- VI. CONCLUSION

I. DEFINITION

L'éthique vient du mot grec « ETHOS » qui signifie manière d'être et de se comporter selon les mœurs. Elle s'apparente à la morale et pourrait se traduire par la moralité d'un comportement par rapport à une relation donnée.

Dans sa définition la plus simple, l'éthique est l'étude de la moralité – une réflexion et une analyse attentive et systématique des décisions et comportements moraux, passés, présents ou futurs.

L'éthique médicale est étroitement liée à la bioéthique (éthique biomédicale), sans toutefois lui être identique. En effet l'éthique médicale s'intéresse principalement aux problèmes soulevés par l'exercice de la médecine, alors que la bioéthique est un vaste sujet qui concerne les questions morales liées au développement des sciences biologiques de manière plus générale.

La loi 90-17 du 31.07.1990 modifiant et complétant la loi 85-05 du 16.02.1985 relative à la protection et la promotion de la santé (LPPS) fixe le code de l'éthique médicale au chapitre III du titre IV.

II. INTERET DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ETHIQUE

L'enseignement de l'éthique déborde largement de l'enseignement médical, il doit susciter la réflexion morale dés le plus jeune âge (au cours de l'adolescence au terme de l'enseignement primaire et secondaire).

Au cours de l'enseignement supérieur, il n'y a pas de domaine où l'éthique ne doit pas être prise en considération, elle a sa place au niveau de tous les enseignements et notamment en médecine où elle prend l'application de l'éthique médicale.

L'éthique médicale concerne les problèmes moraux soulevés par l'exercice de la médecine.

Le but de l'enseignement de l'éthique est d'aider l'étudiant en médecine à repérer et à définir les problèmes moraux qui se posent dans un contexte médical et biologique et de les préparer à reconnaître les situations difficiles et à y répondre sur la base de principes rationnels.

Les champs d'investigation de l'éthique médicale sont multiples, on peut citer :

- L'avortement ;
- Les techniques de procréation médicalement assistée ;
- Le dépistage génétique prénatal ;
- Les transplantations d'organes, de tissus et de cellules (cellules souches) ;
- Les xénogreffes ;
- L'acharnement thérapeutique ;
- Le consentement éclairé ;
- Les décisions d'arrêt de traitement ;
- Les soins en fin de vie.

L'éthique diffère d'une société à l'autre car la culture et la religion jouent souvent un rôle important dans la détermination du comportement éthique. Elle évolue avec les progrès des sciences médicales et technologiques tout en respectant les valeurs de la société. Chez nous (en ALGERIE) la loi 90-17 du 31.07.1990 modifiant et complétant la loi 85-05 du 16.02.1985 relative à la protection et la promotion de la santé fixe le code de l'éthique médicale au chapitre III du titre IV.

III. DOMAINE DE L'ETHIQUE BIOMEDICALE

L'éthique bio médicale est générée par la progression rapide de la recherche médicale et scientifique car désormais la vie peut être donnée en dehors des processus naturels aux travers des méthodes de la procréation médicalement assistée.

La vie peut être secourue aux moyens de transplantations d'organes ou de tissus.

Elle peut être modifiée par la thérapie génétique.

Aussi l'éthique biomédicale pose des interrogations et donne un débat de fond sur les problématiques suivantes :

- L'identité humaine ;
- Prélèvement et transplantation des organes ;
- L'expérimentation sur l'homme ;
- Les essais thérapeutiques ;
- L'information du malade ;
- L'information au niveau des établissements de santé ;
- Les problèmes soulevés par la génétique ;

- La procréation médicalement assistée ;
- Le clonage;

Face à l'insuffisance de la seule morale, à l'impossible légitimité des logiques religieuses, à la marche trop lente du droit, le législateur doit-il intervenir ?

IV. LE COMITE D'ETHIQUE

En Algérie, il existe un conseil national de l'éthique des sciences de la santé. Il siège à Alger et est composé de :

- 1 représentant du ministère de la santé ;
- 9 professeurs en sciences médicales ;
- 3 praticiens de la santé;
- 1 représentant du ministère de la justice ;
- 1 représentant du conseil supérieur islamique ;
- 1 représentant du conseil national de déontologie médicale ;

Ce conseil peut être saisi par toute personne physique ou morale pour toute question entrant dans le cadre de sa mission.

V. DÉCLARATION DE GENÈVE DE L'ASSOCIATION MÉDICALE MONDIALE

Au moment d'être admis comme membre de la profession médicale :

- Je prends l'engagement solennel de consacrer ma vie au service de l'humanité;
- Je témoignerai à mes maîtres le respect et la reconnaissance qui leur sont dus;
- J'exercerai ma profession avec conscience et dignité;
- Je considèrerai la santé de mon patient comme mon premier souci;
- Je respecterai les secrets qui me seront confiés, même après la mort du patient;
- Je maintiendrai, dans toute la mesure de mes moyens, l'honneur et les nobles traditions de la profession médicale; Mes collègues seront mes sœurs et mes frères;

- Je ne permettrai pas que des considérations d'âge, de maladie ou d'infirmité, de croyance, d'origine ethnique, de sexe, de nationalité, d'appartenance politique, de race, d'inclinaison sexuelle, de statut social ou tout autre critère s'interposent entre mon devoir et mon patient;
- Je garderai le respect absolu de la vie humaine;
- Je n'utiliserai pas mes connaissances médicales contre les lois de l'humanité, même sous la menace;
- Je fais ces promesses solennellement, librement et sur l'honneur.

VI. CONCLUSION

La médecine est à la fois une science et un art. La science s'occupe de ce qui peut être observé et mesuré et un médecin compétent reconnaît les signes d'une maladie et sait comment rétablir une bonne santé. Mais la médecine scientifique a ses limites, notamment au regard de l'humanité de l'individu, de la culture, de la religion, de la liberté, des droits et des responsabilités. L'art de la médecine suppose l'application de la science et de la technologie médicale aux patients, aux familles et aux communautés.

La plupart des déférences entre les individus, les familles et les communautés ne sont, pour l'essentiel, pas physiologiques, et c'est dans la reconnaissance et la prise en compte de ces déférences que les arts, les humanités, les sciences sociales jouent, avec l'éthique, un rôle majeur. Et l'éthique elle-même s'enrichit de l'éclairage et des informations apportés par les autres disciplines.





ETHIQUE MEDICALE

Dr N.MACHER

Centre Hospitalo-universitaire Mohamed Lamine Debaghine

Ex Maillot

Service Médecine Légale Pr K.BOUSSAYOUD

INTROCTION:

a-Définition:

- L'éthique vient étymologiquement du grec « ETHOS » qui signifie « manière d'être et de se comporter selon les mœurs. »
- L'éthique s'apparente à la morale et pourrait se traduire par la moralité d'un comportement par rapport à une situation donnée.

• L'éthique médicale correspond à l'utilisation des sciences biologiques et médicales suivant des règles morales précises pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes

INTROCTION:

a-Définition:

- L'éthique biomédicale est générée par la progression rapide de la recherche médicale et scientifique, à titre d'exemple procréation médicalement assistées. *Art 354*
- Les médecins sont doublement concernés par l'éthique car ils participent activement au progrès des connaissances médicales (par la recherche biomédicale) et ils sont au contact quotidien avec les malades
- Contrairement à la déontologie médicale, l'éthique et la bioéthique font intervenir une diversité d'acteurs et de disciplines : médecins, biologistes, généticiens, philosophes, juristes, sociologues, religieux, etc.

LES ACTEURS DE LA REFLEXION ETHIQUE

Personnes et groupes :

- ✓ Institutions, instances professionnelles, associations qui participent à la gestion ou à la structuration de la société.
- ✓ Chercheurs et professionnels de la santé.
- ✓ L'école.
- ✓ Les organismes des jeunes.
- ✓ Les courants religieux.
- > Communauté scientifique
- **Les corps professionnels**
- **Les laboratoires**

LES ACTEURS DE LA REFLEXION ETHIQUE

- Conseil national de l'éthique et des sciences de la santé :
- Il siège à **Alger**; crée par la loi 85/05 du 16/02/1985 complétée par la loi 90/17 du 31/07/1990, installé en octobre 1996, <u>Réglementé actuellement par la nouvelle loi sanitaire de Juillet 2018 dans ses articles 339-342 (Dispositions générales) et les articles 343 et 344 (Aspects éthiques liés aux patients)</u>
- C'est un conseil **consultatif** : il émet des avis et des recommandations.
- Son **objectif** : veiller au respect de la vie de la personne et à la protection de son intégrité corporelle.
- Son domaine : prélèvement d'organe et de tissus ; transplantation ; les modes thérapeutiques acquises et la recherche scientifique.

LES ACTEURS DE LA REFLEXION ETHIQUE

- Conseil national de l'éthique et des sciences de la santé :
- Il est constitué de :
- 01 représentant du ministre de la santé.
- 09 professeurs en sciences médicales.
- 03 praticiens de la santé.
- 01 représentant du ministre de la justice.
- 01 représentant du conseil islamique.
- 01 représentant du conseil national de déontologie médicale.
- Le conseil peut être saisi par toute personne physique ou morale pour toute question entrant dans le cadre de sa mission.

L'Association Médicale Mondiale

- ➤ Puis l'AMM s'est employée à développer des directives éthiques pour la recherche sur des sujets humains.
- Ces travaux demandèrent beaucoup plus de temps que les deux précédents et il fallut attendre 1964 pour que la déclaration d'Helsinki soit adoptée.
- ➤ Ce document a fait aussi l'objet de révisions périodiques, dont la dernière remonte à 2000.

Les principes de la réflexion éthique

- Le respect de la vie, de la dignité humaine et de l'intégrité corporelle.
- Le principe de bienfaisance pour le bien et l'intérêt du malade.
- Le principe de non-malfaisance qui consiste à s'abstenir de commettre des actions dont les conséquences nuiraient à autrui.
- Le principe d'autonomie qui renvoie à la liberté de la décision d'une personne. Reconnaître une autonomie au patient, c'est lui donner le droit de définir son bien et par la même admettre le refus de soins.
- Le principe de justice et d'équité qui est le devoir de traiter justement et équitablement.

LES SUJET BIOETHIQUES

L'éthique biomédicale pose des interrogations et donne un
débat de fond sur les problématiques suivants :
☐ L'identité humaine.
☐ Les expérimentations sur l'homme.
☐ Prélèvement et transplantation d'organes. <i>Art 355-367</i>
Les essais thérapeutiques. Art 377 Art 399
☐ Information du malade. <u>Art 343</u>
☐ L'euthanasie.
□ Secret médical. Art 24 – Art 25-Art 169
☐ Les problèmes soulevés par la génétique (clonage). Art 375
☐ La procréation médicalement assistée (PMA). Art 370-376
☐ Télémédecine : Art 316

Conclusion

Les problèmes éthiques se posent d'une manière constante et périodique. Il n'y a pas de principe abstrait qui puisse s'appliquer de manière abrupte à la diversité des cas que le professionnel rencontre jour après jour dans sa discipline.

Les praticiens sont amenés à prendre conscience des désirs et volontés des patients, à faire abstraction de leur propre jugement dans le respect de l'autre, pour conclure au bien être de l'individu et de la société